

## Particuliers

### Qu'est-ce qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Votre enfant est atteint d'un **trouble de la santé** ou d'une **maladie de longue durée** et sa vie en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs) doit être adaptée ? Un **projet d'accueil individualisé (PAI)** peut alors être établi. Il s'agit d'un document organisant sa **vie quotidienne en établissement** et précisant ses **besoins thérapeutiques**. Objectifs, élaboration, contenu : voici les informations à connaître sur le PAI.

### Quels sont les objectifs d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Il concerne les **enfants et adolescents atteints de troubles de la santé** comme une pathologie chronique (par exemple, l'asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Les enfants et adolescents atteints d'une **maladie de longue durée** (par exemple, un cancer) sont aussi concernés.

Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi le temps périscolaire. Il se nomme ainsi parfois PAIP (pour projet d'accueil individualisé périscolaire).

### Comment est élaboré un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI) ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Le document est d'abord signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative concernées.

### Quel est le contenu d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Les besoins thérapeutiques de votre enfant sont précisés dans l'**ordonnance signée par le médecin** qui le suit pour sa pathologie.

Le PAI doit **notamment** contenir des informations sur les points suivants :

- Régimes alimentaires à appliquer

- Conditions des prises de repas

- Aménagements d'horaires

- Dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent

- Activités de substitution proposées.

### Quelle est la durée d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier.

Il peut être reconduit d'une année sur l'autre.

Le PAI peut aussi être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

### Et aussi...

[École et handicap](#)

## Pour en savoir plus

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Source : Ministère chargé de l'éducation

## Où s'informer ?

### Aide – Handicap – Ecole

Aide et soutien aux parents d'enfant et aux enfants en situation de handicap dans leurs relations avec les services scolaires

#### Par téléphone

**0 800 730 123** (ce service téléphonique gratuit est accessible par les personnes sourdes et malentendantes)

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Par messagerie

aidehandicapecole@education.gouv.fr

Établissement scolaire

## Comment faire si...

Mon enfant est en situation de handicap

## Textes de référence

Code de l'éducation : articles L351-1 à L351-4

Organisation des enseignements scolaires

Circulaire du 10 février 2021 relative aux projets d'accueil individualisé (PAI)



**MAIRIE DE SOLENZARA**

Piazza di a Meria  
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

04 95 57 40 05